



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Inflation des prix des matières premières dans le secteur du bâtiment

Question écrite n° 39849

### Texte de la question

Mme Barbara Bessot Ballot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'inflation des coûts des matières premières dans le secteur du bâtiment. Ces matières premières connaissent actuellement une importante augmentation des prix, pouvant varier jusqu'à plus du double des prix habituels, et des retards de livraisons considérables. Facteurs exogènes au processus de construction, ces aléas ne peuvent être contrôlés par les professionnels du secteur, mais entraînent pour eux des charges supplémentaires, les empêchant parfois d'assurer la réalisation des commandes qui leur sont adressées. Conscient des enjeux économiques soulevés par cette situation, le ministère a réagi dès mai 2021, appelant à l'adaptation des contrats publics et à la réévaluation des coûts engendrés. Toutefois, certains observateurs projettent une résorption lente des pénuries à l'origine de ces hausses des prix, qui s'avèrerait handicapante pour les acteurs du bâtiment. Soucieuse de la compétitivité des artisans du bâtiment, et répondant aux alertes des représentants professionnels de sa circonscription, elle lui demande si de nouveaux accompagnements sont envisagés par le ministère si la situation devait perdurer.

### Texte de la réponse

Dans plusieurs secteurs d'activité, des entreprises font face à des augmentations conséquentes des prix de leurs approvisionnements, voire à des pénuries ou des arrêts temporaires des approvisionnements. Or, ces approvisionnements leur sont nécessaires pour exercer leur activité et honorer leurs contrats. Cette situation résulte de multiples facteurs, tels qu'une reprise économique mondiale particulièrement vigoureuse après la récession de 2020, ainsi que des difficultés sanitaires ou sociales dans certains pays fournisseurs. Aussi, en mai, Bruno Le Maire a réuni les fédérations professionnelles représentatives du secteur. Suite à cela il a été demandé aux acheteurs publics de l'Etat dans les contrats de la commande publique en cours d'exécution : • de veiller, au cas par cas, à ne pas appliquer de pénalités lorsque les retards de livraison ou d'exécution sont liés aux envolées des prix des matières premières ou de pénuries d'approvisionnement des entreprises ; • quand cela est possible, d'accorder des reports de délais et de réfléchir, au cas par cas, aux autres mesures d'exécution qui permettraient d'apporter une réponse à cette situation. Les collectivités locales et les établissements publics, locaux comme nationaux, sont invités à faire de même. L'ensemble des décideurs publics sont investis dans la relance de notre économie et doivent donc participer à cette démarche de soutien à nos entreprises. Il est par ailleurs important de rappeler que les marchés qui nécessitent une part importante de matières premières soumises à de fortes évolutions des cours mondiaux, comportent obligatoirement une clause de révision de prix incluant au moins une référence aux indices officiels de fixation de ces cours. Enfin, compte tenu de la situation spécifique du secteur du bâtiment et des travaux publics, il a été demandé à M. le ministre Alain Griset de mettre en place une médiation de filière entre les différents acteurs du secteur, du producteur jusqu'au client final en passant par les transformateurs et les distributeurs. L'objectif est d'identifier les éventuels comportements abusifs, de sécuriser les approvisionnements ainsi que l'activité des entreprises. C'est ce qui a été fait lors d'une réunion le 15 juin dernier.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Barbara Bessot Ballot](#)

**Circonscription** : Haute-Saône (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 39849

**Rubrique** : Matières premières

**Ministère interrogé** : [Économie, finances et relance](#)

**Ministère attributaire** : [Économie, finances et relance](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [29 juin 2021](#), page 5133

**Réponse publiée au JO le** : [27 juillet 2021](#), page 6031